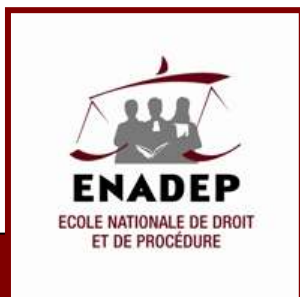


LA COMPREHENSION DES ARRETS PRONONCES PAR LA COUR DE CASSATION



Par Maître Dominique FARGE,
Avocat à la Cour à PARIS

Durée : 3 heures 30.

Public : formation qui ne nécessite pas de connaissances préalables.

La compréhension d'un arrêt prononcé par la Cour de cassation peut s'avérer délicate pour le lecteur qui n'est pas habitué aux techniques de construction et de rédaction de ces arrêts.

Cependant, cette réelle difficulté peut être aisément surmontée au terme d'un rapide apprentissage.

Ce stage d'une demi-journée permet d'appréhender rapidement la spécificité formelle des arrêts de la Cour de cassation (arrêts de cassation ou de rejet) et d'acquérir une méthode de lecture et de compréhension efficace des arrêts prononcés par la Cour de cassation.

Cette formation pratique s'appuie sur l'analyse de plusieurs arrêts rendus par la Cour de cassation, souvent récents ou ayant eu un certain écho dans l'actualité, permettant ainsi au participant de mettre en œuvre une méthodologie de lecture rapide et concrète (exercices pratiques en sous-groupes).

Chaque partie de l'arrêt (de cassation et de rejet) est commentée à l'appui d'un « PowerPoint » afin de susciter l'interactivité et le questionnement entre les participants. Un support détaillé vous est également remis à la fin de la formation.

« La compréhension des arrêts prononcés par la Cour de cassation »

Demande d'inscription* à retourner à

l'ENADEP, 48 rue de Rivoli 75004 PARIS ou par télécopie au 01.48.87.25.36 ou par mail : slechat@enadep.com

Je suis Avocat et suis intéressé(e) par cette formation. Celle-ci me sera proposée au tarif de 80 euros. Cette formation est susceptible de faire l'objet d'une prise en charge par le FIF PL (demande de prise en charge téléchargeable sur le site www.fifpl.fr).

Cette formation est susceptible d'intéresser mon ou mes salarié(e)(s) : Elle sera intégralement prise en charge par l'OPCA PL.

Je vous transmets mes coordonnées afin d'être informé(e) de la programmation de cette formation :

Nom :Prénom :

Adresse :

CP : Ville :

Tél : Mail :

Fax :

* La programmation des formations ne peut être effectuée qu'après confirmation de la participation d'un effectif minimal.